RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SAS 3MZ BAT
Société par actions simplifiée
au capital de 2000 euros
Siège so[redacted]
948 923 214 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 05 JUILLET 2024

Le 05 juillet 2024, à 10 heures, au siège social,

Monsieur Mohamed Amine BELHAIZA,
Demeurant [redacted]
Associé unique de la Société SAS 3MZ BAT,

Associé unique et seul Président de la Société SAS 3MZ BAT,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article «Siège social» des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de 9 rue des Herbages de Sèze 94450 Limeil-Brévannes à 20 Avenue de Verdun 94450 Limeil-Brévannes, à compter 05 juillet 2024.

En conséquence, l'article «Siège social» des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social
Le siège social est fixé à [redacted] »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

B. M

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
M Moha[redacted]AIZA